

SOMMAIRE :

Rectificatif.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

RECTIFICATIF à l'article 3 du décret n°81/PR/MFPT/DP. du
23 Février 1962 portant nomination dans le cadre des Person-
nels Administratifs Communs.

- ORIGINAL I
- RD I
- MEPT I
- DP IO
- DFP I
- MAID 6
- MEPT I
- BGF 5
- SF I
- CF I
- DI I
- Intéressés 4

ARTICLE UNIQUE

AU LIEU DE :

ARTICLE 3.- Conformément aux dispositions de l'article 5 du
décret n°61-426/PR/MFPT. du 9 Décembre 1961, est constaté
pour compter des dates indiquées ci-après, le franchissement
au 2ème échelon de leur grade, des Administrateurs de 2ème
classe dont les noms suivent :

.....

LIRE :

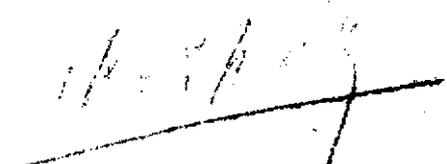
ARTICLE 3.- Conformément aux dispositions de l'article 5 du
décret n°61-426/PR/MFPT. du 9 Décembre 1961 accèdent du seul
point de vue de la solde, à l'échelon doté de l'indice 425,
les Administrateurs de 2ème classe, 1er échelon dont les
noms suivent :

Le reste sans changement./.-

VU :
Le Ministre d'Etat, Chargé
de la Fonction Publique,

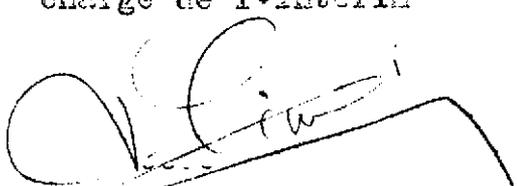
PORTO-NOVO, le 18 OCT. 1963.-
P. Le Président de la République absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim

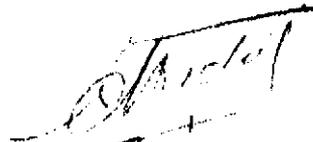

OKE ASSOGBA.-


OKE ASSOGBA.-

VU :
Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques absent
Le Ministre des Travaux Publics
chargé de l'intérim

VU :
Le Contrôleur Financier,




C. TELLEHEUIN.